

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/108

**Objet : Imputation en investissement de biens meubles inférieurs à
500 € TTC**

Séance du mercredi 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 18 h 30, les membres composant le Conseil L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 18 h 33, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 23 mars 2023, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de
membres

En exercice : 35

Présents à la
séance : 25

Excusés

représentés : 7

Absents : 3

* Arrivé à 18 h 37 avant le vote du point n°1 inscrit à l'ordre du jour.
A quitté la séance à 21 h 51 avant le vote du point n°12 inscrit à l'ordre du jour

**Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19 h 20 avant le vote du point n°5 inscrit à l'ordre du jour

***A quitté la séance à 19 h 26 avant le vote du point n°5 inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à K. Basseg

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Sofiane Seridji*, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Omar Abbazi**, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebig***, Christian Amar Henni, José Peres, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Souad Medani à Gregory Gobron, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sonia Schaeffer à Aurélie Monfils, Nejla Toptas à Véronique Gauthier, Jérémy Kawouk à Serge Mercieca, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T, 01 69 02 52 52
F, 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
29 mars 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/108

**Objet : Imputation en investissement de biens
meubles inférieurs à 500 € TTC**

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 21 mars 2023,

CONSIDERANT la circulaire interministérielle n°NOR/INT/B/02/00059/C du 26 février 2002 qui, d'une part, décrit les règles d'imputations des dépenses du secteur public local et détermine l'imputation comptable et budgétaire des dépenses, et d'autre part, présente la nouvelle nomenclature des biens pouvant être inscrits en section d'investissement quel que soit leur valeur unitaire,

CONSIDERANT la possibilité d'inscrire un bien meuble d'une valeur inférieure à 500 euros toutes taxes comprises en section d'investissement sur la base d'une délibération annuelle à la condition que le bien revête un caractère de durabilité,

CONSIDERANT que le choix appartient à l'ordonnateur selon son caractère de durabilité, de premier achat, d'amélioration du patrimoine et selon les inscriptions budgétaires de l'exercice, d'inscrire ces dépenses en section d'investissement,

APRES DELIBERATION

DECIDE d'adopter la liste figurant en annexe correspondant aux biens meubles ayant vocation à compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire permettant à l'ordonnateur d'inscrire, s'il le souhaite, en section d'investissement les biens meubles référencés.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 07 AVR. 2023

Publié le : 07 AVR. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli

Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



ANNEXE A LA DELIBERATION N°2023/108 DU 29 MARS 2023

LISTE DES BIENS MEUBLES AYANT VOCATION A COMPLETER LE CONTENU DES RUBRIQUES DE LA LISTE REGLEMENTAIRE

Les biens meubles listés ci-dessous, pourront, sur décision de l'ordonnateur, être payés en section d'investissement.

I/ Administration et services généraux

1) Mobilier

Armoire (basse ou haute)

Bac à livres

Bancs

Banque d'accueil

Banquette

Bibliothèque

Boite à clefs

Borne d'accueil

Buffet

Bureau

Caisson

Chaise (pliant ou non), fauteuil

Chauffeuse d'angle

Coffre mural

Coffret caisse

Console

Coussins pour chaises

Etagères

Espaliers en bois

Estrades

Fauteuil ergonomique

Horloge bureau

Isoloir

Jeux d'accoudoirs

Kit de rayonnage

Luminaires

Meuble à roulettes

Meuble boîte à lettres

Meuble casiers

Meuble de rangement

Meuble pour studio

Miroir

Panneau miroir

Paravent, paravent avec panneaux

Penderie murale

Plan de travail

Poignées de portes

Portant

Porte manteau

Poteau à cordes

Poufs

Présentoir

Pupitre de conférencier

Range déguisements mobiles

Rayonnage

Réhausseur de table

Repose pieds

Sacoche de transport

Sèche dessin mural

Siège de bureau

Siège jumelé

2023/

Socle en bois
Stand abri
Table (pliant ou non)
Tableau blanc
Tabouret
Tour à livres
Urne
Vestiaire
Vitrine en verre

2) Ameublement

Coton gratté
Décorations
Housses pour tables
Moquette
Stores

3) Bureautique informatique monétique :

- Matériel de bureau

Agrafeuse gros travaux
Calculatrice à rouleaux
Cisaille
Dossier record
Fax
Lampe de bureau
Lampe élections
Ouvre lettre électrique
Perforeuse
Photocopieur de bureau
Plastifieuse
Répondeur
Imprimante dynamo

- Matériel informatique

Barette mémoire
Carte mère
CD rom
Clés USB
Disque dur externe
Ecran de protection
Graveur DVD
Imprimante
Ordinateur de poche
Ordinateur Portable
Scanner
Switch

- Matériel de monétique

Détecteur de faux billets
Tube néon ultra violet

4) Reprographie imprimerie

5) Communication

- Matériel audiovisuel

Ampli guitare
Appareil photographique numérique
Appareil photographique vidéo
Boîte à lumière
Caméra thermique
Caméscope numérique
Casque de studio

2023/

Chaîne HI-FI
Clavier Maître
Coffre mobile
Console de jeux + jeux
Dictaphones
Enceintes audio commandées autonome
Enceintes portables
Ecran de projection
Flash appareil photo
Lecteur de CD, de cassettes
Lecteur DVD
Lecteur musique avec clef USB
Magnétoscope
Matériel Vidéo
Micro caméra
Mini-chaîne HI-FI
Micro champ à lampe
Micro cravate
Micro pour conférence
Micro scène
Micro oreillettes
Pied de micro
Pied d'enceinte
Platine CD/DJ
Pré ampli micro
Projecteur de diapositives
Répartiteur audio
Rétroprojecteur
Sonorisation
Support de vidéo projecteur
Table de mixage
Téléviseur
Vidéo projecteur

- Matériel d'exposition, d'affichage et de signalétique

Balises lumineuses
Estampille
Grilles caddies, grilles d'affichage
Kit loi Peillon
Présentoirs, présentoir mural
Stands Prog
Tableau aimanté, tableau pivotant, tableau triptyque
Tableau avec frise historique
Toit de barnum

- Matériel de téléphonie, télésurveillance et téléalarme

Téléphone fixe ou portable
Talkie-walkie
Bornes wifi

6) **Chauffage, sanitaire**
Sèche mains électriques
Radiateurs d'appoint

7) **Entretien, nettoyage**
Aspirateur à eau
Humidificateur
Microfibres
Rouleaux gratte-pieds
Tapis

III/ Enseignement et formation

- 1) Infirmierie se reporter à la rubrique social et médico-social (V-1)
- 2) Internat se reporter à la rubrique hébergement-hôtellerie-restauration (VI-1)
- 3) Matériel audiovisuel se reporter à la rubrique administration/services généraux (I-5)
- 4) Matériel informatique se reporter à la rubrique administration/services généraux (I-3)
- 5) Matériel d'enseignement scientifique :
 - Sciences naturelles

 - Physique-optique-électrotechnique

 - Chimie**Armoire de sécurité pour produits dangereux**
- 6) Matériel d'enseignement technique :
Se reporter pour tout matériel à caractère d'atelier, de garage, culinaire ou médical aux rubriques correspondantes
- 7) Maternelle se reporter à la rubrique social et médico-social (V-2)

III/ Culture

- 1) Musique, peinture
- 2) Musée
- 3) Spectacle se reporter à la rubrique administration/services généraux (I-1, I-5)
- 4) Bibliothèques-médiathèques-archives

Coin bibliothèque

IV/ Secours, incendie et police

- 1) Matériel d'intervention
 - Transport
 - Radio
 - Matériel médical mobile**Electrodes**
Bombes lacrymogènes

- 2) Matériel technique
 - Plongée, spéléologie, montagne
 - Formation

 - Incendie, secours,

Boucliers

Casques de protection

Gilets pare balles

Gilets sécurité

Harnais de sécurité

- Police

Flash ball

Laisse cuir

Phare sans fil

Perche lasso (chiens)

Cage Canine et féline

VI/ Social et médico-social

- 1) Matériel médical des établissements sociaux et médico-sociaux

Masque respiratoire

Bouchons d'oreilles

Test de lang II

Test d'Ishihara

2023/

2) Equipement de puériculture

Bac à eau
Barre de maintien
Barrière de sécurité
Cale bébé
Canapés pour enfants
Chaise haute
Chauffeuse
Chevalet
Coin jeux
Couchette empilable
Couchette en mousse
Draisienne
Haies sur chariots
Igloo
Jeux à bascule
Lit en bois
Panneaux muraux
Porteur pousseur
Poubelle à couches
Réducteur de toilette
Rehausseur
Roues Poussettes
Stérilisateur
Tandem plateforme
Toise
Transat
Trottinette
Tunnel
Vélos enfants

3) Equipement des autres activités sociales :

- Hébergement se reporter à la rubrique hébergement, hôtellerie, restauration (VI-1)
- Atelier se reporter à la rubrique services techniques-atelier-garage (VIII-1)

VII/ Hébergement, hôtellerie et restauration

- 1) Hébergement, hôtellerie
- 2) Restauration :
 - Equipement de la cuisine

Bouilloire
Cuviers de préparation
Eléments cuisine
Fontaine à eau
Marmite bain-marie
Percolateurs
Ustensiles de cuisine

- Mobilier de restauration

Chariots de service
Lave-mains
Meuble de cuisine
Plaques vitrocéramiques
Pupitre de travail
Support four
Plateau

3) Entretien ménager

VIII/ Voirie et réseaux divers

- 1) Installations de voirie
Bancs métalliques

- 2) Matériel de voirie

2023/

Bétonnière
Easy bag
Foreuse
Lame de déneigement
Perforateur
Transpalette haute levée

- 3) Eclairage public, électricité
- 4) Stationnement

VIII/ Services techniques, atelier et garage

1) Atelier

- Agrafeuse à accu**
- Agrafeuse manuelle**
- Accu pour visseuses**
- Caisse à outils**
- Canon à chaleur chaud**
- Cintreuse arbalète**
- Clés mixtes et à pipes**
- Cloueur de finition**
- Coffret à mèches**
- Compresseur cuve**
- Déboucheur électroportatif**
- Echelle**
- Escabeau**
- Fer à souder électrique**
- Groupe électrogène**
- Grue d'atelier**
- Localisateur de câble**
- Marche pied**
- Marteau brise béton**
- Marteau perforateur**
- Mélangeur**
- Malaxeur**
- Meuble pour perceuse**
- Meuleuse**
- Patères**
- Perceuse-Visseuse**
- Perforateur sans fil**
- Perforateur burineur**
- Pince à riveter**
- Plaqueuse**
- Plateforme (repliable, télescopique)**
- Ponceuse**
- Ponceuse à bandes**
- Pompe vide cave**
- Poste à souder**
- Projecteur d'enduit et de mortier**
- Rampe de chargement alu**
- Rampe de transport**
- Servante d'atelier**
- Scie à carreleur**
- Scie sabre**
- Scie oscillante**
- Touret à meule**
- Unité de lavage haute pression**
- Visseuse sans fils**

2) Garage

- Aspirateur**
- Baladeuse**
- Booster 12v**
- Chargeur 12v/24v**

Clé choc
Clé dynamométrique
Lampe à led
Vérin de fosse

IX/ Agriculture et environnement

Abri de jardin, cabane de jardin
Arbres, arbustes
Bacs non operculés
Cisaille thermique
Chalet en bois
Chariot de cantonnier
Corbeille métallique
Débroussailluse
Motobineuse
Pelle à neige
Pince à déchets
Plaques plexiglass
Poulailler
Poussoir à neige
Souffleur à feuilles
Taille-bordures, Taille-haies
Tronçonneuse

Créations d'espaces verts, de ronds-points : premier établissement (terreau, fleurs, main d'œuvre...).

L'entretien des espaces verts et ronds-points (renouvellement des plantations...) pourra être passé en investissement selon le montant unitaire (arbres, arbustes etc...) d'un montant supérieur à 15 euros. Ils s'intégreront au patrimoine de la commune eu égard à leur caractère de durabilité.

X/ Sport, loisirs et tourisme

1) Sport nautique
2) Gymnastique
Mini socle de gymnastique
Mini tremplin
Tatamis
Tissus entourage boxe

3) Matériel de plein air ou de gymnase
Dalles amortissantes
Bac à sable
Parking à trottinettes
Réchaud
Traceuse plâtre

4) Sport de glace
5) Sport de neige
6) Matériel aérien
Drone

7) Autres

Hélices
Batterie drone
Batterie stabilisateur drone
Aquarium
Billards
Casques de vélos
Déguisements
Grand bac à eau
Vélos

XI/ Matériel de transport

XII/ Analyses et mesures

Appareil de mesure de CO2
Détecteur qualité d'air LHI
Détecteur thermique
Détecteur d'humidité
Hygromètre
Luxmètre
Niveau laser 2 lignes avec support
Odomètres
Pied à coulisse électronique
Sonomètre
Télémètre laser
Testeur électrique